Département : CREUSE 2023-88
Canton : LA SOUTERRAINE
Commune : LA SOUTERRAINE

LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du vingt septembre deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, GUERET, VALADOUR, JOFFRE, JAMMOT, VIRAVAUD, LEROY
formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Madame Brigitte CASTILLE a donné pouvoir à Madame Sophie GUERET
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Sébastien VITTE
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Romain VALADOUR
Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur Gilles LAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE
Monsieur Bernard ALLARD a donné pouvoir à Madame Isabelle LEROY

Monsieur Jean-Claude JOFFRE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 19 + 10	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Créances irrécouvrables liste 5277820533/2023
Sur proposition de la liste 5277820533 / 2023 du service de gestion comptable de La Souterraine, il est proposé au Conseil municipal de passer en non-valeur la somme de 264,61 €. Cette liste correspond notamment à l'annulation de loyer d'une personne décédée dont les comptes sont clôturés et de divers arrondis de paiement inférieurs au seuil de poursuite.

Sens du vote : **Adoption** ☒ **Rejet** ☐

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et les membres présents ont signé.
Pour copie conforme.
Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt sept septembre deux mille vingt trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-212317606-20230926-2023-88-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2023
Publication : 02/10/2023

MAIRIE DE LA SOUTERRAINE (Creuse)

Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 28 septembre 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.